

## Etablissement Public de Coopération Culturelle du centre culturel de rencontre de Noirlac

### Rappel des grandes priorités de la politique culturelle du Conseil général du Cher :

- Développer l'action culturelle, comme vecteur de développement pour le territoire
- Démocratiser l'accès à la culture
- Soutenir la création artistique et sa diffusion

Le Conseil général du Cher affirme sa volonté de participer à la création artistique **en créant**, en outre, **des rendez-vous annuels de qualité**, comme les **Rencontres d'art vocal**, de renommée nationale et internationale, prochainement les 30 juin, 1<sup>er</sup>, 6, 7, 8 juillet et **les Futurs de l'Écrit** dont la 1<sup>ère</sup> édition en 2006 s'est révélée prometteuse, du 19 au 23 septembre 2007.

### L'EPCC, un outil permettant de mettre en place un centre culturel de rencontre

Le projet du centre culturel de rencontre de Noirlac consiste à inscrire, dans les voies de la modernité, différents domaines artistiques explorés par la tradition monastique en s'inscrivant dans la charte exigeante des Centres Culturels de Rencontre.

L'ambition est de créer un pôle culturel exceptionnel au sud du département du Cher, au carrefour de trois départements et de trois régions. Dans un rayon de 70 km c'est un bassin de population d'environ 300 000 habitants où se trouvent les principales villes : Bourges, Issoudun, Châteauroux, Nevers, Moulins et Montluçon.

L'originalité du projet repose sur le rapprochement de 3 domaines artistiques, la musique, la littérature et les arts plastiques, autour du thème de l'écriture. Le croisement permanent de ces trois disciplines doit provoquer l'émergence d'idées nouvelles, d'interventions singulières, et doit permettre à l'abbaye de Noirlac un rayonnement renouvelé en attirant une grande diversité de publics.

Hôtel du Département  
Place Marcel Plaisant  
18 023 BOURGES Cedex

**C'est un projet d'accueil, de travail, de production et de créations contemporaines, un projet de confrontation des savoirs, des savoir-faire et de partage de connaissances.**

Dans ce projet, patrimoine et culture sont intimement liés : l'histoire du monument, son organisation architecturale, sa valeur emblématique, conduisent à vouloir en faire un lieu de vie où des musiciens, des écrivains, des plasticiens, des chercheurs, pourront trouver un lieu de résidence et de création pour y mener leurs travaux et les proposer au public.

### **Dénomination et siège de l'établissement**

L'établissement public de coopération culturelle, qui sollicitera sa labélisation auprès du ministère de la Culture, est dénommé : Centre Culturel de Rencontre de Noirlac.

Il a son siège à : Abbaye de Noirlac – 18200 Bruère-Allichamps.

Par arrêté du Préfet, le Centre Culturel de Rencontre a une existence juridique depuis le 14 février 2007.

### **Missions**

L'établissement a pour mission la gestion d'un service public culturel dont l'ancrage est territorial mais qui, en raison de son importance et de la qualité de sa contribution à la création et à la diffusion artistique, à la formation des artistes, à la conservation et à la valorisation du patrimoine, contribue à la réalisation d'objectifs nationaux en termes de politique culturelle ou d'aménagement du territoire.

L'établissement a pour mission de faire de l'abbaye de Noirlac, un lieu patrimonial et touristique d'envergure et de référence ainsi qu'un centre de recherche, de création, de production et de diffusion artistique d'excellence par :

- La mise en œuvre d'actions de valorisation des écritures musicales, littéraires, plastiques, en favorisant les résidences d'artistes travaillant dans des répertoires différents pour faire émerger des formes artistiques inédites,
- La volonté de faire du projet un moyen de développement local par la culture en s'attachant à construire un lien social avec la population (en cours de rédaction).

Pour ce faire, le Conseil général du Cher, par convention à intervenir, mettra à disposition de l'EPCC, l'ensemble patrimonial constitué de l'abbaye cistercienne de Noirlac, dont il est propriétaire et tout ou partie des terrains constituant le domaine de Noirlac, nécessaires à l'accomplissement des missions dudit EPCC.

## **Composition du Conseil d'administration**

### **▪ Personnalités qualifiées :**

- ✓ M. Pascal ORY, universitaire spécialité histoire culturelle
- ✓ M. Alain METTERNICH, directeur groupe de presse culturelle et artistique
- ✓ M. Georges BUISSON, administrateur du Palais Jacques Cœur
- ✓ M. Pierre-François ROUSSILLON, directeur de la Maison de la Culture de Bourges
- ✓ M. Jean-Yves RIBAULT, archiviste honoraire
- ✓ M. Yves DAUGE, sénateur d'Indre et Loire, membre du comité national des centres culturels de rencontre

### **▪ Membres titulaires :**

- ✓ M. Alain RAFESTHAIN, Conseil général du Cher
- ✓ M. Jean-Pierre SAULNIER, Conseil général du Cher
- ✓ M. Maxime CAMUZAT, Conseil général du Cher
- ✓ M. Serge BERTHELOT, Conseil général du Cher
- ✓ M. Philippe de BONNEVAL, Conseil général du Cher
- ✓ M. Didier VANDEPORTA, Mairie de Bruère-Allichamps
- ✓ Mme Maryse LALLIER, Mairie de Bruère-Allichamps
- ✓ M. Maurice BLANCHOT, Mairie de St Amand-Montrond
- ✓ Mme Laurette DENQUIN, Mairie de St Amand-Montrond
- ✓ M. François DUMON, Conseil Régional du Centre
- ✓ Mme Dominique FLEURAT, Conseil Régional du Centre
- ✓ Mme Colette GIRARD, Conseil Régional du Centre

### **▪ Membres suppléants :**

- ✓ M. Jean-Pierre MAGNOUX, Conseil général du Cher
- ✓ M. Pascal MEREAU, Conseil général du Cher
- ✓ M. Daniel DEVOIZE, Conseil général du Cher
- ✓ M. Roger JACQUET, Conseil général du Cher
- ✓ M. Patrick TROMPEAU, Conseil général du Cher
- ✓ Mme Françoise GUITTON, Mairie de Bruère-Allichamps
- ✓ M. Michel LEVET, Mairie de Bruère-Allichamps
- ✓ M. Jacques LAMBERMONT, Mairie de St Amand-Montrond
- ✓ M. Pierre BASTAT, Mairie de St Amand-Montrond
- ✓ Mme Marie-Christine BAUDOIN, Conseil Régional du Centre
- ✓ M. Jean-Marc ROUSSEAU, Conseil Régional du Centre
- ✓ Mme Véronique FENOLL, Conseil Régional du Centre